



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Montant des pensions

Question écrite n° 7535

#### Texte de la question

M Gerard Vignoble demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, s'il a l'intention d'engager avec les differentes organisations representatives des retraites des discussions en vue d'une revalorisation des pensions de vieillesse.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les graves difficultes financieres que connaissent nos regimes de retraite, et notamment le regime general, appellent des mesures de financement et de maitrise des depenses a moyen terme. Des mesures legislatives seront proposees a la representation nationale lors de ses prochaines sessions. La determination d'un index stable servant a la revalorisation des pensions pourrait y prendre place. Dans l'attente, le Gouvernement, soucieux de conserver le pouvoir d'achat des pensionnes et autres titulaires d'avantages de securite sociale, a propose au Parlement, qui l'a accepte, de fixer la revalorisation en 1989 de ces prestations selon l'evolution previsible des prix. En consequence, la revalorisation de ces avantages a ete fixee a 1,3 p 100 au 1er janvier et 1,2 p 100 au 1er juillet 1989 par l'article 10 de la loi no 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Vignoble Gerard](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7535

**Rubrique :** Retraites : generalites

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

**Ministère attributaire :** solidarite, de la santé et de la protection sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 décembre 1988, page 3825